



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

Aux: Producteurs et Acteurs Commerciaux
MembresFairtrade
cc: Bureau des Directeurs
Comité des Standards
Employés de Fairtrade International
Employés de FLOCERT

Gelkha Buitrago
Directrice de Standards & Pricing
g.buitrago@fairtrade.net

3 Avril 2019

Modifications apportées au Standard Fairtrade pour les Organisations de Petits Producteurs et au Standard pour les Acteurs Commerciaux Fairtrade

Chers partenaires Fairtrade,

Au cours de sa réunion des 22 et 23 novembre 2018, le Comité des Standards a décidé de modifier le Standard Fairtrade pour les Organisations de Petits Producteurs et effectuer un amendement au Standard Fairtrade pour les Acteurs Commerciaux. Pour plus de détails sur cette décision, veuillez-vous reporter au compte rendu de la réunion du Comité des Standard [disponible sur notre site internet](#).

Le Standard révisé pour les OPP met davantage l'accent, entre autres, sur les petits producteurs et l'agriculture familiale ; la meilleure planification et l'introduction de mesures pour améliorer la transparence des primes Fairtrade; la plus grande protection pour les travailleurs; il introduit une nouvelle politique de genre; les pratiques de gestion renforcées et une amélioration de la protection de l'environnement et de la résilience au changement climatique.

Dans le [Standard pour les Acteurs Commerciaux](#), une nouvelle clause visant à accroître la transparence des services que les acteurs commerciaux proposent aux organisations a été ajoutée.

Les standards révisés remplaceront les versions précédentes et entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2019. Les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019 devront se conformer à toutes les exigences applicables après leur cycle de certification régulier. Cependant, il y aura différentes périodes de transition pour s'y conformer. Pour les organisations de producteurs existantes, il y a trois périodes de transition différentes, en fonction du niveau de difficulté, du temps et des investissements nécessaires pour mettre en œuvre les changements. Les périodes de transition sont indiquées dans le Standard.

Dans les mois à venir, l'équipe de standards affinera encore la définition de l'OPP en définissant des indicateurs pour un ensemble de produits à forte intensité de main-d'œuvre et la taille maximale des terres pour des produits sélectionnés à moins forte intensité de main-d'œuvre. Ces indicateurs seront publiés d'ici juillet 2019. Vous trouverez la mission de ce travail sur [notre site internet](#) dans les prochains jours.

Les documents suivants sont publiés sur notre site internet:

- Standard OPP révisé ([disponible en anglais](#))
- Document sur les Changements principaux ([disponible en anglais](#))
- «En bref – Standard Fairtrade révisé pour les Organisations de Petits Producteurs», mettant en évidence les principaux changements et le processus de révision. ([disponible en anglais](#))
- «Aperçu des exigences»: aperçu visuel de toutes les exigences et de leur lien avec les objectifs de développement durable. ([disponible en anglais](#))

Tous les documents seront bientôt disponibles en espagnol, français et portugais [sur le site internet de Fairtrade](#).

Le document explicatif est en cours d'élaboration et sera publié sur notre internet au cours des prochains mois.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les Standards Fairtrade (standards-pricing@fairtrade.net).

Meilleures salutations,

Gelkha Buitrago